

Studia z prawa postępowania cywilnego. Księga pamiątkowa ku czci Zbigniewa Resicha [Études de droit de procédure civile. Mélanges en l'honneur de Zbigniew Resich], Warszawa 1985, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 333 pages.

Ces derniers mois, la littérature polonaise du droit civil processuel s'est enrichie d'un précieux ouvrage collectif : *Mélanges en l'honneur de Zbigniew Resich*, éminent représentant de la science du droit et de la pratique judiciaire, membre de la Com-

mission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies. Les auteurs du livre avaient l'intention d'honorer ainsi le quarantenaire de la fructueuse activité scientifique du Professeur, et les sujets des études et des articles que contient ce livre sont en général étroitement liés à cette activité.

La parution du livre a coïncidé avec le 20^e anniversaire de l'adoption et de l'entrée en vigueur du Code de procédure civile qui doit son haut niveau législatif en premier lieu à l'équipe appelée à l'élaborer au sein de la Commission de Codification. Cette équipe était présidée par le prof. Z. Resich qui, par ailleurs, a été le corapporteur d'un grand nombre de problèmes essentiels de cette codification. Le fait que la conception législative fondamentale du Code ait subi avec succès l'épreuve de vingt années qui nous séparent de son adoption, doit être certainement une source de grande satisfaction, pleinement méritée du Professeur.

La biographie scientifique du prof. Resich nous montre combien riche est la liste des problèmes qui l'intéressent. Elle présente les étapes successives de son Oeuvre ainsi que ses principales réalisations. Ce sont notamment : analyse pertinente des problèmes de vérité dans le procès civil, envisagés du point de vue des principes de ce procès pénétrés d'un esprit nouveau ; étude multiplane des conditions processuelles ; développement de la conception des rapports processuels ; élaboration d'une théorie de l'objet réel du procès civil et du droit à l'action ; étude monographique sur l'autorité de la chose jugée ; contribution notable à une étude sur la Cour Suprême ; féconde analyse du caractère juridique de la procédure civile par rapport aux différentes procédures devant les autres organes d'État ; recherches interdisciplinaires entreprises dans le domaine du droit processuel ; élaboration théorique de la protection des droits de l'homme en droit international et en droit interne ; analyse approfondie des systèmes de protection juridique sous l'aspect comparatif. Les travaux du prof. Resich sur la théorie du procès civil trouvent en quelque sorte leur couronnement dans son ouvrage consacré à la théorie du procès civil, intitulé *La nature du procès civil* (*Istota procesu cywilnego*, éd. Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa 1985).

Les textes de 20 auteurs, publiés dans les *Mélanges*, se laissent classer, par leurs thèmes, en trois groupes. Le premier, numériquement le plus important, comprend les articles traitant de différentes questions de procédure civile. Le deuxième — ceux consacrés à la procédure administrative contentieuse, tandis que les thèmes du troisième concernent l'organisation et le fonctionnement des organes de la justice.

Dans le premier groupe on trouve des textes signés des plus grands noms dans la science du droit civil processuel. Ces auteurs ont particulièrement contribué à poser les bases théoriques de cette science, à assurer à la science polonaise dans ce domaine un rang primordial dans la doctrine de la procédure civile des pays socialistes et à lui faire tenir le pas à la science mondiale.

Dans son article abondamment documenté par la littérature du sujet et la jurisprudence, intitulé *L'application de la loi polonaise comme condition de la reconnaissance du jugement du tribunal étranger et le principe de l'équivalence des lois*, J. Jodłowski analyse les questions que voici : les systèmes européens de traitement de l'application de la loi compétente en tant que condition de la reconnaissance des jugements des tribunaux étrangers ; la conception législative de la condition prévue à l'art. 1146 § 1^{er} pt 6 du Code de procédure civile concernant l'application de la loi polonaise par un tribunal étranger ; les limites du pouvoir du tribunal polonais de contrôler si la loi polonaise a été correctement appliquée, et les effets d'une application irrégulière de cette loi ; la question de savoir quand on peut reconnaître que la loi appliquée par un tribunal étranger ne diffère pas essentiellement

ment de la loi polonaise, et le moyen d'établir qu'une différence essentielle n'existe pas entre ces deux lois (théorie de l'équivalence des lois).

W. Siedlecki analyse des problèmes importants du point de vue théorique et pratique dans son article intitulé *Les jugements susceptibles de recours dans la procédure civile judiciaire*. Dans ses développements bien précis, l'auteur aborde en premier lieu la question des décisions judiciaires inexistantes (*sententia non existens*) et, ensuite, analyse de façon pénétrante la notion des décisions judiciaires susceptibles de recours au point de vue des principes directeurs de la procédure civile (principes : de la vérité objective, dispositif, des instances, du formalisme processuel) et à celui des actes processuels dont se compose chaque procédure. Il convient d'attirer l'attention à la thèse de l'auteur selon laquelle il y a lieu de distinguer entre les décisions inexistantes et celles qui ne sont pas prévues par le droit processuel en vigueur, ainsi que les cas où un procès civil est inefficace ou sans objet.

La dissertation de W. Berutowicz, intitulée *La jonction protectrice de la procédure civile*, a un caractère théorique. L'auteur aboutit à la conclusion que la diversification des devoirs et des droits du tribunal et d'autres organes dans la mise en oeuvre, au cours de la procédure civile, de la protection juridique des biens et valeurs sociaux, autorise à formuler comme principe directeur de la procédure civile « l'activité diversifiée du tribunal et d'autres organes ». Le vœu d'effacement progressif des différences en cette matière ne peut être rempli, selon l'auteur, qu'à mesure que se stabilisent les rapports sociaux dans notre pays et s'affirme le démocratisme socialiste.

L'article de M. Sawczuk, *La théorie de la vérité en droit civil (processuel et matériel)*, traite d'un problème clé. L'auteur souligne le rang et la signification de la définition classique (aristotélique-marxiste) de la vérité et du principe de la vérité objective qui reste avec elle en rapport harmonieux, et qui est l'un des principes qui déterminent le plus fortement le caractère juridique de la procédure civile du type socialiste. D'un autre côté, l'auteur fait remarquer non sans raison, en mettant à profit la jurisprudence de la Cour Suprême, que la définition classique de la vérité est inadéquate dans les affaires portant sur les droits de l'état civil.

Le principe du contradictoire dans le procès civil, tel qu'il se présente dans les opinions de la science polonaise (1880 - 1980), est exposé par W. Broniewicz. L'auteur commence par présenter les opinions de A. Okólski (partisan d'une conception purement individualiste du procès civil) et termine par exposer la controverse essentielle dans la science contemporaine polonaise au sujet non seulement de l'interprétation de ce principe, mais même de sa force obligatoire dans notre système juridique.

La position privilégiée de certaines espèces d'actions dans la procédure civile, l'article ainsi intitulé de A. Zieliński présente une grande valeur pour l'étude du degré et de l'étendue de la diversification interne de la procédure civile, tels qu'ils devraient être déterminés par le législateur. L'auteur propose que l'on envisage quelque peu autrement la liste des principes directeurs du procès afin qu'elle traduise non seulement l'idée de propriété sociale, mais aussi d'autres intérêts. A son avis, on pourrait le faire en formulant, à côté du principe de la protection de la propriété sociale, ceux de la protection des intérêts de la famille, de la protection des biens non patrimoniaux et de la protection des prétentions des salariés.

Les sujets de la procédure civile font l'objet des articles de T. Misiuk et de Z. Kminikowska. Le premier, intitulé *La demande formée par les organisations sociales en matière de protection de l'environnement*, traite notamment du renforcement

des garanties juridiques dans les affaires concernant la protection du milieu naturel, le second traite de l'institution de la mise en cause selon le Code de procédure civile.

Plusieurs articles sont consacrés à divers problèmes relatifs à la demande en justice et aux preuves. Par son article *La nature et la forme des changements qualitatifs d'objet dans le procès civil polonais*, A. Wiśniewska évoque un des problèmes intéressant le prof. Resich. Les plus grands problèmes liés à l'*onus probandi*, institution qui dans la procédure civile de type socialiste non plus n'est pas sans importance, sont exposés de façon concise par S. Hanausek dans l'article intitulé *La problématique de la charge de la preuve dans la procédure civile*. K. Piasecki traite de *La présomption de fait dans le procès civil national et international*. C'est une excellente étude dont l'auteur, en tenant compte du fond historique et comparatif de l'évolution de la notion de la présomption de fait, formule plusieurs thèses, entre autres celle qu'une présomption de fait régulièrement construite est un jugement catégorique sur un fait. T. Ereciński donne une analyse détaillée, dans son article *Quelques problèmes de la preuve documentaire dans la procédure civile*, des éléments constitutifs de la notion de document, des genres et des fonctions des documents, et tente aussi de fixer la valeur juridique du *listing* en tant que moyen de preuve et trace les perspectives de son utilisation dans la procédure civile.

Les décisions judiciaires et la force de chose jugée font l'objet de deux articles.

K. Korzan (*La nature et le caractère des décisions rendues dans la procédure civile*) polémique, avec des arguments généralement justes, contre les opinions parfois formulées qui contestent la justesse de la division des décisions judiciaires en déclaratives et constitutives. Une étude pénétrante de A. Mączyński (*La force de chose jugée d'un jugement au regard de la révision extraordinaire*) montre un niveau élevé de l'analyse théorique et enrichit de façon souhaitable à cet égard la science du procès.

F. Zedler et H. Mądrzak abordent dans leurs articles des problèmes de procédure conservatoire et des voies d'exécution. La problématique de la procédure conservatoire intéresse de plus en plus la science mondiale. Il est donc utile que F. Zedler analyse dans son article (*L'intérêt juridique en tant que fondement de la conservation des prétentions dans la procédure civile*) quelques-uns des principaux problèmes de cette procédure qui exige à faire l'objet d'une étude sérieuse d'ensemble. Quant à H. Mądrzak (*La satisfaction du créancier suivant la procédure prévue aux articles 88 et 89 du Code du travail*), il analyse la procédure particulière de satisfaction du créancier au moyen de déductions faites en vertu d'un titre exécutoire produit par le créancier.

Dans le deuxième groupe d'études nous avons d'abord une étude foncière de M. Jędrzejewska : *Les sujets de la procédure devant la Haute Cour Administrative*. Les développements pleins de finesse de cet auteur portent sur : a) les parties à cette procédure, b) les autres personnes concernées par le résultat de celle-ci, c) les sujets que le résultat de cette procédure ne concerne pas (procureur, organisations sociales).

Quelques problèmes du contrôle juridictionnel de la Cour Suprême sur l'activité de la Haute Cour Administrative, tel est le titre de la dissertation de J. Pietrzykowski. L'auteur, à l'issue d'une analyse exemplaire dogmatico-juridique résout de façon satisfaisante nombre de problèmes importants pour la pratique en ce qui concerne les différents moyens de contrôle juridictionnel exercé en dehors des instances par la Cour Suprême.

S. Dalka aborde dans son étude abondamment documentée par une riche bibliographie et jurisprudence l'idée d'un tribunal unique du premier degré en matière civile. Ses remarques sont pertinentes, mais une opinion prête à controverse, à savoir

qu'il ne serait pas nécessaire de maintenir les exceptions à la compétence d'attribution des tribunaux locaux de la manière définie à l'art. 17 du Cpc. Un article particulièrement remarquable de J. Mokry, *La personnalité et l'indépendance du juge*, traite de la signification et de l'influence des traits de la personnalité du juge sur une bonne application de l'indépendance du juge. C'est une étude de pionnier, car les études théoriques sur ce sujet avaient un caractère plutôt marginal.

Les limites d'un bref compte rendu ne permettent que d'exposer fort brièvement le contenu des *Mélanges*. Il n'est point possible de résumer dans un bref texte les idées de vingt auteurs ni prendre parti sur ces idées. Néanmoins les remarques qui précèdent reflètent une appréciation très positive que mérite cet ouvrage.

Kazimierz Lubiński